



07 juillet 2010

Monsieur l'Inspecteur d'académie  
Inspection Académique du Val d'Oise  
Immeuble Le Président - 2  
Avenue des Arpens  
95525 Cergy-Pontoise Cedex

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Nous avons déjà eu l'occasion de vous alerter sur nos inquiétudes quant aux procédures d'orientation émanant de la réforme du lycée. Au vue des demandes dont nous sommes saisis, et qui vont croissantes, elles n'étaient visiblement pas infondées.

De nombreux élèves de Cormeilles en Parisis, qui devaient être affectés au lycée Romain Rolland à Argenteuil, ont reçu une réponse pour une inscription au lycée Georges Braque, ce qui est un moindre mal mais qui ne correspond nullement à la sectorisation annoncée.

Une élève du collège Lucie Aubrac à Argenteuil est sans affectation suite au refus de tous ses vœux dans des filières professionnelles. L'équipe enseignante, à qui nous n'adressons aucun reproche, lui avait assurée qu'elle y serait reçue sans difficulté et elle n'a donc formulé aucune demande dans une filière générale. Aujourd'hui il est répondu à la famille qu'il lui faut attendre début septembre sans aucune autre forme de considération pour sa volonté de poursuivre ses études et de construire un projet d'orientation qui était cohérent ni pour son inquiétude ni celle de sa maman devant les incertitudes pour cette future rentrée. Malgré l'investissement de cette famille dans la scolarité de leur enfant, ils n'ont été reçus qu'à coup de propos décourageants et de formules lapidaires. Voilà une enfant qui a eu un incident de santé en cours de scolarité et qui aborde le lycée à l'orée de ses seize ans. Comme beaucoup d'autres élèves de cet âge, cette situation de non affectation nous préoccupe particulièrement et sera l'objet de notre vigilance comme de notre soutien.

Nous ne citons que cet exemple qui nous paraît révélateur de la situation actuelle.

En plus des écarts entre les annonces faites, en cours d'année, la précipitation de la mise en œuvre de cette réforme et les confusions que cela a engendré pour tous les acteurs qu'ils soient enseignants, élèves ou parents : défauts d'information, non respect des procédures annoncées, affectation dans un établissement différent de celui qui était prévu sans concertation ni avertissement, vices de procédure, ... enfin mode d'échange et de communication commun avec les familles : non réponse et silence. Ou : comment l'administration se donne en modèle.

Un ensemble de faits qui est le contraire des objectifs annoncés par le Ministère et qui conforte les questions posées par nombre de familles : comment les élèves et notamment les plus fragiles peuvent-ils être motivés et avoir confiance dans le système éducatif quand celui-ci les traite si mal, surtout dans les secteurs professionnels ? Surtout quand ils sont en âge de poursuivre leur parcours sans que l'obligation de scolarité s'applique encore ?

Pour chacune de ces situations dont nous sommes saisis, combien d'enfants et de parents démunis devant faire face seuls à cette phase de la scolarité qui ne devrait être qu'une étape et qui devient de plus en plus une épreuve ?

Ce cap d'orientation n'est pas le plus facile à vivre pour les élèves et leur famille. Il nous paraît indigne qu'ils ne bénéficient d'aucune autre réponse que d'attendre la rentrée pour connaître leur affectation.

Et il serait inadmissible que ces élèves n'aient pas d'affectation.

Dans l'assurance d'être entendu, et que vous saurez intervenir pour corriger et réparer toutes ces situations, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'expression de notre profond respect.



Laurent Desert,  
Vice-président de la FCPE 95 pour le secondaire.